

Procès-verbal des votes
du Conseil communal de Sanem
de la séance publique
du vendredi, 14 janvier 2022

| | |
|---|-----------------|
| date de l'annonce publique: | 07 janvier 2022 |
| date de la convocation des conseillers: | 07 janvier 2022 |
| début: | 08h15 |
| fin: | 09h55 |

Présents:

Mme Asselborn-Bintz Simone, présidente,
M. Anen Gaston, Mme Arendt Patrizia, M. Bronzetti Denis, M. Cornély Alain, M. Dahm Yves, Mme Faber-Huberty Chantal, M. Gierenz Steve, M. Goelhausen Marco, M. Haas Marc, Mme Logelin Anne, M. Lorang Mike, Mme Morgenthaler Nathalie, M. Piscitelli José, Mme Romeo Franca, M. Schlessler Jean-Pierre, Mme Speck-Braun Patricia
Mme Manon Greven, secrétaire communale

Absent(s) excusé(s) : /

Premier votant : M. Cornély Alain

Ordre du jour :

1. Correspondance et informations
2. Approbation de rapports (séances du 19.11.2021, du 06.12.2021 et du 10.12.2021)

Vote unanime

Projets

3. Renouvellement de matelas pour les besoins du CIPA. Devis estimatif détaillé : 16.500,- € (article budgétaire : 4/734/222100/22040)

Vote unanime

4. Remplacement d'ordinateurs pour les besoins du CIPA. Devis estimatif détaillé : 2.296,57 € (article budgétaire : 4/734/223500/99001)

Vote unanime

Transactions immobilières

5. Reclassement de la parcelle 705/9126 sise à Belvaux du Domaine Public Communal dans le Domaine Privé Communal

Vote unanime

6. Approbation d'un compromis de vente concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain à Belvaux

Vote unanime

7. Approbation d'un contrat de bail concernant une partie d'une parcelle de terrain sise à Belvaux

Vote unanime

8. Approbation d'un acte de vente en état futur d'achèvement concernant l'acquisition d'une nouvelle structure d'éducation et d'accueil (SEA) dans l'immeuble – « Résidence « An der WALERWISS I - II - III » à Ehlerange

Vote unanime

9. Approbation d'un acte de cession à titre gratuit concernant une parcelle de terrain sise à Soleuvre

Vote unanime

Circulation

10. Modification du règlement de circulation de la commune de Sanem

Article 1:

Les dispositions concernant le **boulevard du Jazz (CV) à Belvaux** sont modifiées comme suit :
La disposition suivante est ajoutée :

| ARTICLE: | LIBELLE : | SITUATION : |
|----------|--------------------------|---|
| 3/3 | Signaux colorés lumineux | - Aux l'intersections avec le boulevard de la Recherche |

La disposition suivante est supprimée :

| ARTICLE: | LIBELLE : | SITUATION : |
|----------|-------------------------------|-------------|
| 4/1 | Stationnement et parcage <48h | |

Article 2:

Les dispositions concernant le **boulevard de la Recherche (CV) à Belvaux** sont modifiées comme suit :
Les dispositions suivantes sont ajoutées :

| ARTICLE: | LIBELLE : | SITUATION : |
|----------|--------------------------|---|
| 3/1 | Cédez le passage | A l'intersection avec le boulevard du Jazz, en provenance du boulevard des Lumières, en provenance du boulevard des Lumières, du boulevard de la Recherche au Boulevard vers le boulevard du Jazz, en cas de feux de signalisation hors service |
| 3/3 | Signaux colorés lumineux | - Aux l'intersections avec le boulevard du Jazz et rue Source Bel-Val |

La disposition suivante est supprimée :

| ARTICLE: | LIBELLE : | SITUATION : |
|----------|-------------------------------|-------------|
| 4/1 | Stationnement et parcage <48h | |

Article 3:

Les dispositions concernant le **boulevard des Lumières (CV) à Belvaux** sont modifiées comme suit :
La disposition suivante est supprimée :

| ARTICLE: | LIBELLE : | SITUATION : |
|----------|-----------|-------------|
|----------|-----------|-------------|

| | | |
|-----|-------------------------------|--|
| 4/1 | Stationnement et parcage <48h | |
|-----|-------------------------------|--|

Article 4 :

Les dispositions concernant la **rue Source Bel-Val (CV) à Belvaux** sont modifiées comme suit :
Les dispositions suivantes sont ajoutées :

| ARTICLE: | LIBELLE : | SITUATION : |
|----------|--|--|
| 2/9 | Passage pour piétons et cyclistes | - A l'intersection avec le boulevard de la Recherche |
| 3/1 | Cédez le passage | A l'intersection avec le boulevard de la Recherche, en cas de feux de signalisation hors service |
| 5/2 | Zone stationnement interdit aux véhicules au transport de choses, excepté certains jours et heures | Sur toute la longueur |

Article 5:

Les dispositions concernant la **rue Jules Ferry (CV) à Belvaux** sont modifiées comme suit :
Les dispositions suivantes sont ajoutées :

| ARTICLE: | LIBELLE : | SITUATION : |
|----------|---|--|
| 2/9 | Passage pour piétons et cyclistes | - A l'intersection avec le boulevard des Lumières |
| 3/1 | Cédez le passage | - A l'intersection avec le boulevard des Lumières |
| 5/1 | Zone à 30km/h | Toute la rue |
| 5/4/4 | Zone 'Stationnement payant, parcmètre à distribution de tickets' excepté sur les emplacements marqués ou aménagés | Jours ouvrables, du lundi au samedi, de 08h00 à 18h00 Dans toute la rue, excepté 2h |

Article 6 :

Les dispositions concernant la **rue John Lennon (CV) à Belvaux** sont modifiées comme suit :
La disposition suivante est ajoutée :

| ARTICLE: | LIBELLE : | SITUATION : |
|----------|-----------------------------------|--|
| 2/9 | Passage pour piétons et cyclistes | - A l'intersection avec le boulevard du Jazz |

Les dispositions suivantes sont supprimées :

| ARTICLE: | LIBELLE : | SITUATION : |
|----------|-------------------------------|--|
| 2/4 | Passage pour piétons | - A l'intersection avec le boulevard du Jazz |
| 4/1 | Stationnement et parcage <48h | |

Article 7:

Les dispositions concernant la **rue de l'Usine (CRI 68) à Belvaux** sont modifiées comme suit :
Les dispositions suivantes sont ajoutées :

| ARTICLE: | LIBELLE : | SITUATION : |
|----------|---|--|
| 4/6/2 | Stationnement non payant avec disque, handicapé | Une place, sur le parking situé à côté de la maison n°2, pour une durée de maximum 2h |
| 4/6/8 | Parcage avec disque, sauf résidents - parking pour véhicules ≤ 3,5t | Jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 08h00 à 18h00 <ul style="list-style-type: none"> - Tout le parking situé le long du terrain de football, pour une durée de maximum 5h - Tout le parking situé entre le n°2 et l'accès carrossable au parking du cimetière de Belvaux, pour une durée de maximum 2h |
| 5/4/2 | Zone 'Stationnement avec disque, sauf résidents' | Jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 08h00 à 18h00 Dans toute la rue, sauf disposition contraire pour une durée de maximum 2 heures |

Les dispositions suivantes sont supprimées :

| ARTICLE: | LIBELLE : | SITUATION : |
|----------|--|---|
| 4/2/3 | Stationnement interdit, excepté handicapés | - Un emplacement sur le parking situé à la halte Belval-Lycée |
| 4/5/1 | Place de parcage, véhicule automoteur ≤ 3,5t | - Devant l'école - Vis-à-vis de la maison n°14 – n°22 |

Article 8:

Les dispositions concernant la rue **de la Poste (CRI 68) à Belvaux** sont modifiées comme suit :
Les dispositions suivantes sont ajoutées :

| ARTICLE: | LIBELLE : | SITUATION : |
|----------|---|--|
| 4/6/2 | Stationnement non payant avec disque, handicapé | Une place, sur le parking situé vis-à-vis de l'aire de jeux, pour une durée de maximum 2h Une place, sur le parking situé vis-à-vis de l'école fondamentale, pour une durée de maximum 2h |
| 4/6/8 | Parcage avec disque, sauf résidents - parking pour véhicules ≤ 3,5t | Jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 08h00 à 18h00, - Tout le parking situé vis-à-vis de l'école fondamentale, pour une durée de maximum 5h - Tout le parking situé vis-à-vis de l'aire de jeux |
| 5/4/2 | Zone 'Stationnement avec disque, sauf résidents' | Jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 08h00 à 18h00 Dans toute la rue, sauf disposition contraire pour une durée de maximum 2 heures |

Les dispositions suivantes sont supprimées :

| ARTICLE: | LIBELLE : | SITUATION : |
|----------|--|---|
| 4/2/3 | Stationnement interdit excepté handicapés | - 1 place, sur le parking vis-à-vis de l'école Belvaux-Poste - 1 place, sur le parking vis-à-vis de la pumptrack |
| 4/5/1 | Place de parcage, véhicule automoteur ≤ 3,5t | - Derrière la mairie et la poste - Devant l'école |

Article 9:

Les dispositions concernant la rue **du Coin (CV) à Belvaux** sont modifiées comme suit :
Les dispositions suivantes sont ajoutées :

| ARTICLE: | LIBELLE : | SITUATION : |
|----------|-----------|-------------|
|----------|-----------|-------------|

| | | |
|-------|--|--|
| 5/4/2 | Zone 'Stationnement avec disque, sauf résidents' | Jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 08h00 à 18h00 Dans toute la rue, pour une durée de maximum 2 heures |
|-------|--|--|

Article 10:

Les dispositions concernant la rue **du Stade (CV) à Belvaux** sont modifiées comme suit :
Les dispositions suivantes sont ajoutées :

| ARTICLE: | LIBELLE : | SITUATION : |
|----------|---|---|
| 4/6/2 | Stationnement non payant avec disque, handicapé | Une place, sur le parking situé en face du centre culturel, pour une durée de maximum 2h |
| 4/6/8 | Parcage avec disque, sauf résidents - parking pour véhicules ≤ 3,5t | Jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 08h00 à 18h00, Parking situé vis-à-vis du centre culturel, pour une durée de maximum 5 heures |
| 5/4/2 | Zone 'Stationnement avec disque, sauf résidents' | Jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 08h00 à 18h00 Dans toute la rue, sauf disposition contraire pour une durée de maximum 2 heures |

La disposition suivante est supprimée :

| ARTICLE: | LIBELLE : | SITUATION : |
|----------|--|----------------------------|
| 4/5/1 | Place de parcage, véhicule automoteur ≤ 3,5t | En face du centre culturel |

Article 11:

Les dispositions concernant la rue **des Prés (CV) à Belvaux** sont modifiées comme suit :
La disposition suivante est ajoutée :

| ARTICLE: | LIBELLE : | SITUATION : |
|----------|--|--|
| 5/4/2 | Zone 'Stationnement avec disque, sauf résidents' | Jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 08h00 à 18h00 Dans toute la rue, pour une durée de maximum 2 heures |

La disposition suivante est supprimée :

| ARTICLE: | LIBELLE : | SITUATION : |
|----------|--|---|
| 4/8 | Stationnement autorisé sur un trottoir | Côté pair, du début de la rue jusqu'à la maison n°2 avant le tournant |

Vote unanime

11. Approbation de règlements d'urgence pris par le Collège des bourgmestre et échevins

Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des travaux de canalisation dans la rue de Differdange à Soleuvre, 2^{ème} phase, approuvé par le collège des bourgmestre et échevins en date du 07 janvier 2022 ;

Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des travaux de canalisation dans la rue Scheierhaff à Soleuvre, approuvé par le collège des bourgmestre et échevins en date du 07 janvier 2022 ;

Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des travaux de génie civil et de mise en place des feux de signalisation au carrefour boulevard de la Recherche – boulevard du Jazz – rue Source Bel-Val à Belvaux, approuvé par le collège des bourgmestre et échevins en date du 07 janvier 2022 ;

Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des travaux de renouvellement des réseaux de la rue de Limpach à Soleuvre, approuvé par le collège des bourgmestre et échevins en date du 10 janvier 2022 ;

Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des travaux sur aux alentours du centre culturel dans la rue Sigefroi et Geessewee à Belvaux, approuvé par le collège des bourgmestre et échevins en date du 10 janvier 2022

Vote unanime

Finances communales

12. Approbation d'un chèque cadeau pour la fête des seniors

Vote unanime

Personnel

13. Création d'un poste de chef d'équipe artisan, V3, à plein temps et à durée indéterminée, sous le champ d'application de la CCT-SUD pour les besoins des services de régie, département Infrastructures

Vote unanime

14. a. Création d'un poste de salarié à tâche intellectuelle, groupe d'indemnité BI, sous-groupe technique, à plein temps et à durée indéterminée pour les besoins du service technique – projets

Vote unanime

b. Fixation de la rémunération d'un salarié (M/F/D) assimilé au groupe d'indemnité BI, sous-groupe technique

Vote unanime

15. Création de plusieurs postes sous le champ d'application de la convention collective des salariés des communes du Sud pour les besoins du service nettoyage

Vote unanime

Divers

16. Approbation d'une convention entre CLT-UFA SA et la Commune de Sanem concernant l'installation de caméras dans les halls sportifs au Kannercampus et au Sportikuss

Vote unanime

17. Approbation de plusieurs conventions de coproduction concernant la participation à la Capitale européenne de la Culture :

a. Approbation de la convention de coproduction avec ALPAM – Association Lorraine de Productions Artistiques Multiples

Vote unanime

b. Approbation de la convention de coproduction avec Maskénada a.s.b.l.

Vote unanime

c. Approbation de la convention de coproduction avec S&P Context a.s.b.l.

Vote unanime

d. Approbation de la convention de coproduction avec Trixi Weis et Emre Sevendik

Vote unanime

18. Modification du règlement concernant la mise à disposition d'une camionnette et d'un minibus

Vote unanime

19. Modification de la composition des commissions consultatives

| | Démission ou Nomination | Commission | Statut | | Nom Prénom et | Fonction | Nationalité/ Parti/Association |
|---|-------------------------------|-----------------------|-------------|---|----------------------|-------------------|-----------------------------------|
| I | Nomination | De l'Environnement | Facultative | S | Borrelbach Romain | Membre externe | BIGS |

Vote unanime

20. Désignation d'un•e délégué•e supplémentaire au comité du SIVEC

| Nomination | Fonction | Nom et Prénom | Fonction |
|------------|---|---------------|-----------------------|
| Nomination | Déléguée supplémentaire au comité SIVEC | Anne Logelin | Conseillère communale |

Vote unanime

21. Questions et divers

Séance à huis clos

Personnel

22. Nomination d'un fonctionnaire communal du groupe de traitement C1, sous-groupe administratif (m/f) à temps plein pour les besoins du service Sociétés

Est nommé(e) : Madame Wanderscheid Claudine

23. Promotion d'un fonctionnaire communal au grade 8 du groupe de traitement C1, sous-groupe administratif, à partir du 1er janvier 2022

Promotion accordée pour Monsieur Mond Laurent

24. Promotion d'un fonctionnaire communal au grade 14 du groupe de traitement A2, sous-groupe scientifique et technique, à partir du 1er janvier 2022

Promotion accordée pour Monsieur Kaiser Gaston

| | | |
|------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|
| Anen Gaston | Arendt Patrizia | Asselborn-Bintz Simone |
| Bronzetti Denis | Cornély Alain | Dahm Yves |
| Faber-Huberty Chantal | Gierenz Steve | Goelhausen Marco |
| Haas Marc | Logelin Anne | Lorang Mike |
| Morgenthaler Nathalie | Piscitelli Jos | Romeo Franca |
| Schlesser Jean-Pierre | Speck-Braun Patricia | |